



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 619 POUR
DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES
TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER
2026 ET POUR FIXER LES
CONDITIONS DE PERCEPTION.

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le RÈGLEMENT NUMÉRO 619 intitulé :

RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Le Règlement numéro 619 : *Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1^{er} janvier 2026

Donné à Canton de Cleveland, ce 13 janvier 2026.

Martin Lessard
Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland